

FINANCE conseil

DU CÔTÉ DES PROS

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES EN FRANCE : LES INDICATEURS PASSENT ENFIN AU VERT AVEC 12 500 ENTREPRISES TOUCHÉES SOIT UNE BAISSÉ POUR LE 3^{ÈME} TRIMESTRE DE -4,8%*

Une très nette amélioration pour les PME-ETI (-14%) Le nombre d'emplois menacés retombe sous les 45 000, comme en début de crise à l'été 2008.

Les défaillances repassent franchement sous le seuil des 13 000.

Les tribunaux ont prononcé 12 501 ouvertures de procédures collectives sur ce 3^{ème} trimestre 2015, un nombre en net recul de -4,8% par rapport au même trimestre 2014.

Plus des deux tiers (69%) des décisions concernent des liquidations judiciaires directes mais leur nombre (8 627) s'inscrit en baisse de plus de 6% cet été comme lors du 2^{ème} trimestre, traduisant une moindre fragilité des TPE ; la LJ est en effet, très majoritairement prononcée sur des TPE (70% contre 40%).

Le nombre d'ouvertures de redressement judiciaire se stabilise autour de la valeur moyenne sur cinq ans, soit légèrement au-dessus de 3 550. Inversement à la liquidation judiciaire directe, le redressement judiciaire est davantage accordé aux PME-ETI qu'aux TPE ; les premières l'obtiennent près d'une fois sur deux (48%) contre à peine plus d'une fois sur quatre (27%) pour les TPE.

Les sauvegardes restent peu utilisées et représentent 2,5% de l'ensemble des procédures (318 procédures de sauvegarde). Ce dispositif judiciaire nécessite du dirigeant d'entreprise qui le sollicite de disposer d'une lecture préventive de son activité, afin d'envisager les mesures correctives adaptées ; or, cet exercice, souvent délicat chez les TPE, est plus aisé à mettre en œuvre par les PME-ETI. C'est pourquoi, le recours à la procédure de sauvegarde est cinq fois plus utilisé par ces dernières (10% contre 2%).

Les TPE enfin dans le vert !

Le nombre de défaillances d'entreprises de moins de dix salariés demeure très élevé mais amorce

un virage positif chez les plus petites comme les plus grandes d'entre elles. Au-delà de 12 000 sur les étés 2013 et 2014, le volume des défaillances retombe à 11 600 (-3,9%) ce 3^{ème} trimestre 2015. C'est encore un millier de plus que quatre ans plus tôt, mais ce trimestre donne cependant de sérieux motifs de satisfaction. En premier lieu, la sinistralité des plus modestes, les TPE salariant moins de trois personnes, recule de 4% après quatre années de hausse jusqu'à dépasser 9 000 procédures l'année dernière. Les TPE de 3 à 9 salariés poursuivent une amélioration (-3%) engagée l'année dernière.

Les PME & ETI accélèrent (-14%) la reprise déjà sensible un an plus tôt (-9%). 875 défaillances (dont 784 cessations de paiement) ont été prononcées ce 3^{ème} trimestre, contre plus de 1100 il y a trois ans et un millier l'année dernière. La baisse du nombre de jugements est sensible (-11%) chez les PME de 10 à 49 salariés. Mais c'est sur la population des PME-ETI de taille supérieure que les tendances sont les plus remarquables. Seulement 66 sociétés d'au moins 50 salariés ont déposé le bilan sur les trois derniers mois. **Ce chiffre n'a jamais été aussi bas sur les dix dernières années ;** aux meilleures périodes (étés 2007 et 2012), cette catégorie d'entreprises comptait 85 défaillances. Cette performance conduit donc à une moindre pression sur l'emploi ; 44 800 emplois sont menacés par les défaillances cet été, c'est près de 9 000 de moins qu'un an plus tôt.

*Source ALTARES



L'ENQUÊTE

A QUOI CARBURENT LES ENTREPRISES LES PLUS PERFORMANTES DE FRANCE ?

Les conclusions du rapport annuel de l'Observatoire du financement des entreprises, paru début octobre sont formelles : Les PME les plus performantes s'appuient davantage sur le crédit pour préparer leur croissance.

L'Observatoire du financement des entreprises a examiné les modes de financement des PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire, au moins 750.000 euros de chiffre d'affaires) ayant "surperformé" en termes de création de richesses entre 2010 et 2013. Pour les auteurs de l'étude, "ces entreprises avaient bien levé davantage de dette moyen terme pour financer leurs investissements et utilisaient davantage les produits de court terme pour financer leur besoin en fonds de roulement".

Surtout, elles avaient commencé à actionner ces leviers "avant de connaître leur période de forte croissance". Ainsi, ce recours à la dette - surtout bancaire, puisqu'il s'agit de PME - n'est pas uniquement la conséquence du succès de l'entreprise, mais aussi l'un de ses facteurs. "Le financement par la dette à lui seul ne génère pas de croissance, mais il facilite le financement des investissements productifs et envoie un signal positif aux clients et fournisseurs lié au fait que cette dernière a convaincu une banque

de lui prêter", commente Fabrice Pesin, médiateur national du crédit, à la tête de l'Observatoire.

A contrario, les entreprises finançant leurs projets sur leurs propres deniers risquent-elles de se laisser distancer? "Il existe bien sûr des exemples d'entreprises performantes qui recourent peu à l'endettement mais en moyenne, les entreprises les plus dynamiques mobilisent davantage que les autres leur capacité d'endettement. **En ne se reposant que sur l'autofinancement, le dirigeant aura tendance à différer ses investissements, le temps de mettre en réserve des bénéfices, au risque de prendre du retard sur ses concurrents**", estime Fabrice Pesin.

Pour autant, il reste des freins à l'endettement des entreprises, pas forcément là où on les attendrait. En particulier, le poids des entreprises familiales (environ 40% des ETI) peut poser problème. **Ces dernières sont en général moins enclines à ouvrir leur capital à de nouveaux actionnaires.** Or, une entreprise endettée a besoin de renforcer ses fonds propres, afin de ne pas déséquilibrer son bilan et de "recharger" sa capacité à emprunter. "Tout en prenant en compte les contraintes que s'imposent les actionnaires familiaux, des solutions de financement peuvent être mises en place", estiment les rapporteurs, sans indiquer de piste précise à ce stade.

Plus généralement - et sans surprise - c'est le développement d'outils complémentaires de

édito



Pascal BOURDAÏ

Directeur Associé - FINANCE CONSEIL SARTHE - EURE et LOIR

CREDIT IMMOBILIER : Retour des prêts sur 25 ans et plus

En 2015, plus de la moitié des prêts d'accession à la propriété sont accordés sur des durées de 20 ans ou plus selon l'observatoire Crédit Logement-CSA. En septembre, les crédits immobiliers de 25 à 30 ans ont même représentés 21% des financements octroyés. Un niveau plus atteint depuis 2011.

De 2012 à 2014, la durée moyenne des crédits immobiliers s'est maintenue à des niveaux relativement bas. L'explication de Crédit Logement (1), répétée à maintes reprises dans ses études mensuelles : les primo-accédants, les personnes achetant leur logement pour la première fois, se sont fait rares. Disposant d'un apport moins conséquent, de par leurs revenus ou l'absence de revente d'un bien, les primo-accédants s'endettent en effet traditionnellement sur des durées plus longues que les emprunteurs déjà propriétaires.

Or, la tendance a évolué au cours de l'année 2015 : la reprise s'appuie maintenant sur le développement de la primo-accession et le retour des ménages modestes et la récente hausse des taux de crédits n'a pas freiné ce phénomène, notamment grâce au maintien des durées à niveau élevé : Les niveaux actuels des conditions de crédit permettent toujours à de nombreux ménages de rentrer sur le marché de l'accession, sur des durées longues.

Une situation comparable à 2010 et 2011

Dans son dernier baromètre, Crédit Logement-CSA détaille les durées d'emprunt en se concentrant sur les seuls prêts à l'accession, c'est-à-dire les crédits immobiliers d'achat de logements, neufs ou anciens, hors travaux et hors rachats ou autres prêts relais. **En septembre, 56,2% des prêts accordés pour l'achat d'un logement s'étaient sur 20 ans ou plus.**

C'est au cours de l'année 2014 que les prêts de 20 ans et plus sont redevenus majoritaires : leur proportion était de 45,3% au 1er trimestre 2014, puis de 52,9% au dernier trimestre. Les durées s'allongent et la situation devient actuellement comparable à celles des années 2010 et 2011, alors que les prêts courts avaient pris le dessus en 2012 et 2013.

20 à 25 ans : durées privilégiées

En septembre 2015, les durées privilégiées par les banques et emprunteurs sont donc celles de 20 à 25 ans : ces crédits représentent 34,8% de la production pour l'accession à la propriété. Suivent les prêts de 15 à 20 ans (26,7%) et ceux de 25 à 30 ans (21,1%), revenus à un niveau comparable à celui de 2011. De 2012 à 2014, les durées courtes (10 à 15 ans) étaient plus courantes que les durées longues (25 à 30 ans) : la situation s'est clairement inversée.

Je vous souhaite bonne lecture de ce numéro ou les professionnels, eux aussi, trouveront quelques raisons d'entrevoir les mois à venir sous de meilleurs auspices.

la banque qui devrait contribuer au décollage des entreprises: les ETI ont déjà commencé à se saisir des Euro PP, ces émissions obligataires destinées à un nombre limité d'investisseurs. D'autres instruments restent à améliorer, notamment le capital-innovation (fonds spécialisés dans les premières années de l'entreprise), dont les tickets d'investissement restent trop faibles pour soutenir les plus grandes PME.

Le rapport complet est consultable sur : <http://www.economie.gouv.fr/mediateurcredit/observatoire-financement-des-entreprises>



NOTRE BAROMETRE NATIONAL - TAUX CRÉDIT IMMOBILIERS (arrêté au 04/04/2015)

DURÉE	EVOLUTION	TAUX MOYENS BANQUES	MEILLEUR TAUX NÉGOCIÉS* FINANCE conseil
7 ans	↓	1,90%	1,45%
10 ans	↓	2,05%	1,60%
15 ans	↓	2,30%	1,80%
20 ans	↓	2,55%	2,00%
25 ans	↓	2,80%	2,50%

*Non contractuel - des indicateurs peuvent varier en fonction de la région
Mise à jour le 02/11/2015 - EVOLUTION : Taux comparés par rapport au 01/10 /2015

NEWS

ÉVÉNEMENTS

• Une journée PORTES OUVERTES a été organisée par le bureau de Vallet le 29 octobre dernier. De nombreux professionnels de l'immobilier de la région du Vignoble Nantais (Vallet, Clisson...) ainsi que des particuliers ont pu partager un moment de convivialité avec Jérémy MIGNÉ, responsable de l'agence.

RECRUTEMENT OCTOBRE-NOVEMBRE

• Patrick RENOÛ intègre la filiale ANGERS -

L'ACTU DU GROUPE

NANTES et aura en charge le bureau de CHOLET en qualité de Conseiller en Financements PROFESSIONNELS et PARTICULIERS.

• Laurent MEUDAL a rejoint la filiale BRETAGNE en tant que Conseiller en Financements PROFESSIONNELS et PARTICULIERS sur le secteur de Saint GREGOIRE (RENNES NORD)

• FINANCE CONSEIL RECRUTE pour ses bureaux de Vannes et Lyon. Pour plus de renseignements, consultez nos annonces sur www.financeconseil.fr, rubrique "Rejoignez-nous".

